

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2021_029

PAPI : Ajustement financier de l'action " Repères de crues, échelles limnimétriques et panneaux parkings inondables "

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-sept juin, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Jean-Michel ARNAL, Daniel AURIOL, Christine BEDEL, Didier CADAUX, Gilbert FAUCHER, Pierre HERRGOTT, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Pierre PANTANELLA, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Régis VALGALIER, Serge VÉDRINES

Étaient représentés : Arnaud CURVELIER par Gilbert FAUCHER, Alain DELMAS par Yves MALRIC, Daniel GIOVANNACCI par Pierre HERRGOTT, Serge GRASSET par Serge VÉDRINES, Catherine JOUVE par Didier CADAUX

Secrétaire de séance : Régis VALGALIER

Date de convocation : 08 juin 2021

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 13	Pouvoirs : 5
Résultat du vote		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

Le Président rappelle la délibération DE_2021_012 prise par le Comité syndical en date du 25 mars 2021 concernant la sélection de prestataires et l'engagement des actions 1.5 « Repères de crues, panneaux « parking inondables » et 2.1 « Échelles limnimétriques » sans les options,

Considérant qu'il convient de prendre les options proposées par les prestataires choisis,

Il convient alors d'ajuster pour chaque lot le montant total de l'opération :

- Lot 2 : « Nivellements, projections topographiques et marquages » pour un montant prévisionnel d'opération de 13 740,00 € HT – 16 488,00 € TTC
- Lot 3 : « Pose des repères de crues, des échelles limnimétriques et des panneaux de signalisation » pour un montant d'opération prévisionnel de 14 832,20 € HT – 17 798,64 € TTC

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Acte la modification du coût pour chaque lot,

Autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à l'ajustement de cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le président, Serge VÉDRINES



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 17/06/2021
et publié ou notifié
le 21/06/2021